

Le pape arbitre de l'Europe depuis l'époque moderne

Albane PIALOUX

RÉSUMÉ

Après le déclin de la puissance réelle et symbolique d'un pape médiéval souverain et pontife faisant plier les princes, le Saint-Siège cherche pourtant toujours à retrouver une position arbitrale en Europe, largement liée à un statut spirituel et temporel de chef de la chrétienté qu'il s'attache à défendre contre les souverains. En déclin à l'époque moderne, ce statut d'arbitre renaît une fois que le Saint-Siège perd sa dimension de puissance temporelle et s'érige en puissance morale, médiatrice, retrouvant paradoxalement alors une dimension universelle au-delà même de la chrétienté.



Benoît XIV par Pierre Soubleyras (1699-1749), huile sur toile, Château de Versailles, vers 1740. Source : Wikimedia commons.

Depuis Alphonse Dupront, il est d'usage d'écrire que l'on est passé au cours de l'époque moderne de l'idée médiévale de chrétienté à l'idée d'Europe, en passant par le concept de catholicité. Au ^x^e siècle, la réforme grégorienne a voulu renforcer le pape comme chef de la chrétienté, lui donnant sur les princes une supériorité spirituelle et universelle qui lui permet aussi d'arbitrer et de sanctionner les agissements des souverains séculiers. Après un repli de la papauté sur ses possessions temporelles à la Renaissance, le concile de Trente (1545-1563) cherche à redonner au pape sa force spirituelle. La romanité ecclésiale renforcée fait de l'évêque de Rome le centre du catholicisme : à la recherche d'une infaillibilité doctrinale, le pontife entend aussi faire respecter sa souveraineté temporelle. En ce sens, Rome devient pour longtemps capitale de la chrétienté, en tout cas d'une *Christianitas* qu'elle entendait dominer, aidée par l'affaiblissement de l'idée impériale, en un rêve de république qui achoppe au milieu du ^{xvii}^e siècle devant les réalités politiques de l'Europe westphalienne.

De fait, les puissances de l'Europe n'ont de cesse de disputer au pape la puissance arbitrale qui pourrait découler de cette position de chef de la chrétienté. Une hiérarchie des princes, au sommet de laquelle l'empereur, le Roi Très-Chrétien, le Roi Catholique se disputent la première place, se fonde aussi sur l'idée d'un chef temporel, véritable arbitre politique. À ce titre, l'affaire de l'Interdit vénitien, étudiée par Sylvio Hermann de Franceschi dans son ouvrage *Raison d'État et raison d'Église* (2009), montre la persistance de ce modèle du *princeps christianus* et les variations de pouvoirs symboliques dans la chrétienté, une chrétienté dont l'idéal demeure chez les princes bien après le concile, mais qui ne serait plus forcément dirigée par Rome.

L'idée d'un pape arbitre de l'Europe se heurte donc d'emblée à la question d'une lutte entre princes chrétiens et pontife romain. Quelle est la légitimité du pape pour trancher les affaires de l'Europe comme chef d'une chrétienté dont les princes, plus puissants et rivaux entre eux, se font aussi les champions ? Paolo Prodi, analysant les fondements de la légitimité du pape, décrit une évolution politique qui irait de la neutralité à l'impuissance. Longtemps après Tordesillas (1494), le pape cherche pourtant à jouer ce rôle en Europe, qui se décline en médiations diplomatiques, tentatives d'interventions autoritaires ou bien censures doctrinales et ecclésiales.

Au ^{xvii}^e siècle, la papauté participe encore à la majorité des congrès internationaux *via* la présence d'un nonce, mais si à Nimègues (1668), la diplomatie d'Innocent XI joue un certain rôle dans l'alliance des princes chrétiens pour la défense de Vienne, à Westphalie (1648), les efforts du nonce Chigi restent impuissants, d'autant que la catholicité ne rassemble plus qu'une partie de l'Europe et des princes chrétiens. Au ^{xviii}^e siècle, la défense par le pape des intérêts temporels du Saint-Siège attaqués en Italie le conduit à entrer dans des négociations bien concrètes au-dessus desquelles il ne peut donc pas placer sa médiation qui est alors le plus souvent invalidée en droit et en fait, comme en témoignent les échecs du nonce au moment de la paix d'Utrecht (1713). En réalité, les bons offices de la diplomatie pontificale ne sont acceptés que dans la mesure où ils servent conjonctuellement telle ou telle puissance et, surtout, ne concernent pas les possessions italiennes du Saint-Siège. Ainsi, la France fait appel au pontife comme père commun pour amadouer le roi d'Espagne lorsque Louis XV renvoie la jeune infante qu'il devait épouser (1725), mais invalide en n'y répondant guère les tentatives arbitrales du pape en matière d'équilibre européen.

Un discours hérité des prérogatives médiévales renaît à Rome, mélange de plaintes solennelles contre les puissances temporelles qui bafouent le pape souverain et du désir de retrouver un rôle arbitral d'autant plus nécessaire qu'il s'agit aussi de lutter contre l'essor des régatismes : ne reste plus alors que l'arme des censures doctrinales et ecclésiastiques, à l'image des refus de provision ou d'indults, mais cette évolution montre bien, précisément, que la papauté doit se replier sur son propre terrain spirituel, ce que montre l'œuvre de Bruno Neveu. Heurté par les réalités politiques, Benoît XIV défend au milieu du ^{xviii}^e siècle l'idée d'un pape conciliateur, cherchant à nouveau à exprimer une neutralité au-dessus des puissances.

Cependant, c'est avec les négociations autour de la question romaine au XIX^e siècle que la papauté trouve un vrai renouvellement, en se plaçant désormais, libérée malgré elle des questions temporelles, comme une puissance morale. Formulée par Léon XIII, cette nouvelle mission, fondée sur de nouvelles bases politiques – une neutralité imposée – et morales, porte un dessein pacifiste concrétisé par des offres de médiations politiques. En 1885, une première médiation entre l'Espagne et l'Allemagne pour le contrôle des îles Caroline est suivie de plusieurs autres, en Europe mais aussi au Venezuela (1894) ou en Éthiopie (1896). Récemment étudiés par Jean-Marc Ticchi (1993), ces « bons offices, médiations et arbitrages » du Saint-Siège renaissent en effet à la fin du XIX^e siècle et rencontrent avec efficacité les efforts concomitants des mouvements pacifistes, même si le pape n'est pas invité à la conférence de paix réunie à La Haye en 1898. En revanche, les tentatives de médiation et les appels à la trêve de Benoît XV (noël 1914) pendant la Première Guerre mondiale sont un échec.

Aux XX^e et XXI^e siècles, c'est bien comme puissance morale que la papauté cherche encore à intervenir dans les relations internationales. Reconnu comme sujet de droit international par les accords du Latran (11 février 1929), le Saint-Siège appuie ses offres d'arbitrage sur un magistère moral qui s'exprime par la diplomatie pontificale toujours active et qui est médiatisée grâce à un certain nombre de discours, de voyages, de gestes marquants. Pendant la guerre froide, les papes successifs font fortement entendre cette voix, non sans efficacité, dans les rapports Est/Ouest : l'appel à la paix de Jean XXIII lors de la crise des fusées de Cuba (1962) joue un rôle certain dans le dénouement des tensions, de même que les efforts de Jean-Paul II dans la chute des régimes communistes en Europe de l'Est. Plus récemment, il est certain que le pape François a joué un rôle dans la reprise des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba. On peut dire que le récent discours du pape François devant le Parlement européen (25 novembre 2014) théorise et confirme cette mutation contemporaine de la papauté, cherchant désormais à s'ériger en figure morale bien au-delà de la *Christianitas*, dans les domaines politiques et religieux mais aussi sociaux, économiques et éthiques.

BIBLIOGRAPHIE

DUPRONT, Alphonse, *Europe et Chrétienté dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, 1957.

PRODI, Paolo, *Il sovrano pontefice. Un corpo e due anime : la monarchia papale nelle prima età moderna*, Bologne, 1982.

TICCHI, Jean-Marc, *Bons offices, médiations, arbitrages dans l'activité diplomatique du Saint-Siège de Léon XIII à Benoît XV*, Rome, MEFIM, vol. 105, 1993.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/relations-internationales/arbitres-et-arbitrage-en-europe-depuis-l'epoque-moderne/le-pape-arbitre-de-l'europe-depuis-l'epoque-moderne>